

6 NOVEMBER 2014

CPSD/574

Quatrième Commission: reconstruction de Gaza, commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme et fermeture par Israël de la mosquée Al-Aqsa au cœur des débats

Soixante-neuvième session,
23e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a entamé, ce matin, son débat général consacré aux « pratiques israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ».

Le rapport du Comité spécial ne couvrant que la période allant jusqu'en juin 2014, les délégations ont évoqué des événements plus récents, notamment la décision israélienne de procéder, jeudi dernier, pour la première fois depuis 1967, à la fermeture de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est. Celle-ci n'a été rouverte que le lendemain et uniquement aux fidèles de plus de 50 ans. Les membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de la Ligue des États arabes, ainsi que d'autres pays membres à forte population musulmane, comme le Pakistan et l'Indonésie, ont vivement condamné cette décision « provocatrice » envers le monde musulman dans son ensemble et mis en garde contre les risques d'escalade des tensions et de la violence sur fond religieux.

Condamnant tous les actes de violence, le représentant de l'Union européenne a également plaidé pour la fin de la spirale de la violence sous peine de ne plus pouvoir la contrôler. « Nous sommes extrêmement préoccupés par l'aggravation des tensions à Jérusalem-Est et par l'effritement du statu quo s'agissant du Mont du Temple/Haram al-Charif », a-t-il indiqué, avant d'exhorter les parties à s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse.

Les affrontements de Gaza de juillet et août, avec leur lot de victimes, ont également été largement évoqués. Dans son intervention, le Vice-Président du Comité spécial, M. Hussein Haniff, a fait état de la mort de quelque 1 523 civils palestiniens, dont 519 enfants, affirmant que ce chiffre représentait 69% des morts palestiniens durant les 50 jours de conflit, « un taux de victimes civiles inacceptable qui ne peut pas être minimisé en parlant de victimes collatérales ». Par ailleurs, a-t-il indiqué, il y aurait eu environ 11 000 blessés, dont un certain nombre traumatisés pour la vie; enfin un tiers des quelque 1,8 million de Gazaouis ont vu leurs foyers endommagés, dont 20 000 ont été complètement détruits ou sont devenus inhabitables.

« Plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées au plus fort de l'agression, soit le plus large déplacement d'une population civile palestinienne depuis 1967 », a affirmé pour sa part l'observatrice de la Palestine. Dénonçant un tel « châtement collectif », elle a estimé que les exactions commises par Israël ne devaient pas restées impunies, indiquant que la responsabilisation des coupables était aussi importante que la reconstruction de Gaza.

Pour le représentant syrien, la question qui se pose est « combien de victimes palestiniennes, libanaises ou syriennes doivent tomber avant qu'il ne soit mis un terme aux agissements israéliens? Et combien de Lieux sacrés musulmans devront être profanés? »

Dans ce contexte, le Comité spécial et la plupart des intervenants ont salué l'établissement par le Conseil des droits de l'homme d'une commission d'enquête internationale indépendante, qui devrait présenter son rapport en mars 2015.

Face à la gravité de la détérioration de la situation humanitaire et à l'ampleur des destructions infligées par Israël à la population palestinienne de Gaza cet été, les intervenants ont réclamé à l'unanimité à la communauté internationale qu'elle tienne les engagements financiers pris à la Conférence du Caire du mois dernier en faveur de la reconstruction de Gaza. En outre, certaines délégations ont invité Israël à appliquer de bonne foi le mécanisme de reconstruction de Gaza négocié par les Nations Unies, faute de quoi le cycle de « destruction et reconstruction de Gaza » risquait de se poursuivre, comme l'a souligné le représentant du Pakistan.

Pour autant, les intervenants de ce matin n'ont pas manqué d'exprimer leurs préoccupations face à d'autres cas de violations du droit international et du droit international humanitaire par Israël dans le territoire occupé. Ainsi, le Mouvement des non-alignés, par la voix de la délégation de la République islamique d'Iran, a dénoncé les démolitions de maisons et les confiscations de terrain, les déplacements forcés de population, le blocus imposé dans la bande de Gaza, les violences généralisées des colons israéliens contre les Palestiniens, l'intensification des activités illégales de colonisation et la poursuite de la construction du mur de séparation en toute impunité, malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2004 qui a jugé ces actions illégales. Dans un même ordre d'idées, le représentant de l'Union européenne a

estimé que « les récentes annonces d'Israël d'accroître les colonies de peuplement à Givat HaMatos, Silwan, Kvar Homa et Ramat Shlomo sont extrêmement troublantes ».

La Quatrième Commission était saisie, pour l'examen de cette question, des rapports du [Comité spécial](#)¹ chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le [rapport sur l'applicabilité](#)² de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés, le rapport concernant les [colonies de peuplement](#)³ israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, le [Rapport sur les pratiques israéliennes](#)⁴ affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le rapport relatif au [Golan syrien occupé](#)⁵, présentés respectivement, par le Représentant permanent de la Malaisie, M. Hussein Haniff, en sa qualité de Vice-président du Comité spécial, et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

La Quatrième Commission conclura ce débat demain, vendredi 7 novembre, à 10 heures.

1A/69/355 et [A/69/128](#)

2A/69/316 et A/68/313

3A/69/348, 4A/69/347, 5A/69/327

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS
([A/69/355](#), [A/69/128](#), [A/69/316](#), [A/69/348](#), [A/69/347](#) ET [A/69/327](#))

Déclarations liminaires

M. HUSSEIN HANIFF, Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a présenté le rapport du Comité. Il a d'emblée regretté qu'à nouveau, cette année, Israël avait refusé de coopérer avec le Comité et n'a pas donné suite à ses demandes pour avoir des réunions ni autorisé les membres du Comité à se rendre dans les territoires occupés. Cela n'a pas empêché le Comité de rechercher des informations auprès de nombreuses sources, y compris les officiels des Nations Unies, les représentants d'ONG, les victimes et témoins de violations israéliennes, a-t-il expliqué.

Le Comité spécial, dont le rapport a été rédigé avant la fin des hostilités, a été consterné par le niveau de violence et l'échelle des destructions sans précédent infligées par Israël au peuple de Gaza cet été, a affirmé M. Haniff, Représentant permanent de la Malaisie – notant qu'avant même le début de l'offensive, les Gazaouis souffraient déjà de pénuries de carburant, d'électricité, de vivres, d'eau et d'hygiène publique, ainsi que du chômage chronique lié au blocus de sept ans.

M. Haniff a souligné que 1 523 civils palestiniens, dont 519 enfants, avaient été tués. Cela représente 69% des morts palestiniens durant le conflit, « un taux de victimes civiles inacceptable qui ne peut pas être minimisé en parlant de victimes collatérales ». En outre, il y a eu 11 000 blessés, dont beaucoup souffriront des séquelles le restant de leur vie. Enfin le tiers des 1,8 million de Gazaouis ont vu leurs foyers endommagés, dont 20 000 ont été complètement détruits ou sont devenus inhabitables.

Le Comité a salué l'établissement par le Conseil des droits de l'homme d'une commission d'enquête internationale indépendante, et appelé Israël à y coopérer, alors que durant les trois conflits de ce type intervenus en six ans, Israël n'a pas fait rendre compte aux responsables des graves violations des droits de l'homme alléguées. Il a aussi appelé la communauté internationale à tenir les engagements pris à la Conférence du Caire du mois dernier en faveur de la reconstruction de Gaza, et Israël à mettre en œuvre de bonne foi le mécanisme de reconstruction de Gaza négocié par les Nations Unies.

Plus généralement, le Comité a estimé à 850 000 le nombre de Palestiniens détenus par Israël depuis 1967, dont 25 000 enfants. Cinq mille deux cent quarante-trois Palestiniens étaient détenus par les autorités israéliennes en juin. À cette date, le Comité a notamment appris que 191 Palestiniens, dont 8 membres du Conseil législatif, avaient été placés en détention administrative pour une durée indéterminée. Et, entre la mi-juin et la fin août, 250 ordres de détention administrative supplémentaires ont été émis en Cisjordanie.

Parmi les mauvais traitements infligés à ces détenus, y compris femmes et enfants, le Comité a évoqué des mises à l'isolement, privations de sommeil, inspections à toute heure du jour ou de la nuit, ou la nudité obligatoire, tandis que les médecins des services pénitentiaires se montreraient négligents en ne prescrivant d'analgésiques que pour des maladies graves. Quelque 76% des 500 à 700 enfants détenus chaque année seraient également soumis à des abus, selon le Comité spécial qui souligne que des recommandations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) l'an dernier sont restées lettres mortes.

Le Comité spécial a également énuméré toute une série de brimades et violences visant les Palestiniens, depuis la poursuite de la construction du mur de séparation jusqu'à la violence ou un usage excessif de la force par des colons ou des forces de l'ordre, les expropriations, les

démolitions de maisons, et « pour la première fois, le Comité a entendu des informations troublantes sur l'ingérence israélienne dans la fourniture d'aide humanitaire internationale destinée à des communautés bédouines », avec la confiscation ou destruction des équipements apportés.

Enfin, le Comité spécial a enquêté sur les entreprises qui opèrent et profitent de la construction de colonies, en se concentrant sur quatre d'entre elles qui sont liées aux territoires occupés: le fabricant de cosmétiques israélien *Ahava* et les multinationales *HeidelbergCement*, *G4S* et *Genie Energy*. Les responsables d'*Ahava* et de *G4S* ont assuré ne pas participer à des violations des droits de l'homme.

M. Haniff a déclaré en conclusion que l'enquête du Comité spécial avait révélé globalement une nouvelle détérioration des droits de l'homme dans les territoires occupés, et en prévenant que les tensions en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que les provocations près des lieux saints, risquaient de déclencher un nouveau cycle de violences meurtrières.

M. IVAN ŠIMONOVIĆ, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, a présenté les cinq rapports du point 51, c'est-à-dire le rapport du Secrétaire général sur le travail du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes dans les territoires occupés, qui développe les thèmes de la pratique israélienne en matière de détention administrative, la situation des droits de l'homme à Gaza et une évaluation de l'impact de la construction du mur de séparation à la lumière de l'avis de la Cour internationale de Justice, le rapport du Secrétaire général sur l'Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, qui résume les réponses reçues à la question d'information sur l'application de la résolution, le rapport relatif au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le rapport relatif aux autres Territoires arabes occupés, et le rapport du Secrétaire général sur les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé qui couvre la période du 1er juillet 2013 au 15 mai 2014. Les informations contenues dans ce rapport reposent sur les activités suivies du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les institutions des Nations Unies dans les Territoires palestiniens occupés, les organisations non gouvernementales et les médias. Ce document se rapporte essentiellement aux échecs du Gouvernement israélien à maintenir l'ordre public et appelle Israël à mettre fin à la création et à l'expansion des colonies dans les territoires occupés ainsi que dans le Golan syrien et d'appliquer les résolutions des Nations Unies.

Échanges interactifs

L'observatrice de la Palestine a remercié les membres du Comité spécial pour leurs efforts et le rapport qu'ils ont présenté sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Elle a affirmé que ces rapports montraient une tendance de violation systématique des droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire occupé par la Puissance occupante, Israël, et soulignaient une grave détérioration de la situation au cours de l'année écoulée. Sa délégation regrette le manque de coopération d'Israël avec le Comité spécial, a-t-elle déclaré, réaffirmant son appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions et demande le plein respect par Israël de ses obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire et de faire en sorte qu'il réponde de ses actes.

Pour cette séance interactive elle a demandé au Vice-Président du Comité spécial de fournir plus de détails sur les nombreuses violations liées aux colonies de peuplement et à la poursuite de la construction du mur de séparation, rappelant qu'en 2004, la Cour internationale de Justice avait reconnu leur illégalité dans un avis consultatif.

Le délégué du Pakistan a déploré le grand nombre d'enfants palestiniens détenus dans les prisons et s'est interrogé sur leurs conditions de détention.

Le délégué de l'Égypte a demandé quelles étaient les mesures de suivi préconisées par le Comité spécial, alors que son homologue de Cuba a interrogé le Comité spécial sur les mesures les plus urgentes, tant sur le plan juridique que sur le plan humanitaire, qu'il recommande pour faire face au désastre à Gaza. Le délégué du Lesotho a souhaité que les raisons expliquant la non-coopération d'Israël avec le Comité spécial soient explicitées et a questionné leur légitimité.

Répondant aux questions, le Vice-Président du Comité spécial a expliqué que l'élargissement des colonies de peuplement et la poursuite de la construction du mur de séparation renvoient aux causes profondes du conflit israélo-palestinien dans la mesure où cela entrave le droit au travail, au développement, à la santé et à la libre circulation des Palestiniens. Ce mur bloque l'accès aux écoles et hôpitaux; en outre, les familles de Bédouins continuent de faire l'objet de déplacements forcés, a-t-il affirmé. Israël doit cesser la construction du mur et démanteler les parties du mur qui se trouvent sur le Territoire palestinien, a-t-il estimé rappelant que l'illégalité du mur et des colonies avait été clairement reconnue par la CIJ il y a 10 ans.

S'agissant de la question relative aux enfants palestiniens emprisonnés par Israël, il a précisé que l'accès à un avocat avant leur interrogatoire restait rare et qu'on leur faisait souvent signer des aveux en hébreu qu'ils ne comprennent pas, ce qui est contraire au droit international, a-t-il estimé. Pour ce qui est de leur bien-être psychologique et social, il a fait état de nombreux cas de violences et d'intimidations physiques et mentales. Le Comité spécial avait mis en lumière un rapport de l'UNICEF de 2013 sur la question de l'instrumentalisation des enfants dans ce processus par Israël, a rappelé le Vice-Président du Comité spécial, indiquant que le Comité spécial réclamait l'application de la Convention internationale sur le droit des enfants par Israël. Il a rappelé à ce sujet qu'il fallait prendre en compte l'âge de la majorité, qui est passé de

16 à 18 ans l'année dernière, ce qui n'a toutefois eu qu'un impact minime sur les arrestations et les techniques interrogatoires, ainsi que les peines appliquées par Israël. Tous ces enfants devraient pouvoir avoir accès à un avocat de leur choix et il faut mettre un terme à l'isolement de mineurs, a affirmé le Comité spécial.

Répondant à la question sur le suivi donné aux pratiques des entreprises, il a expliqué que sur les 4 entreprises contactées seules 2 avaient répondu à ce stade.

S'agissant de l'absence de coopération avec le Comité spécial par Israël, il a réaffirmé que le Comité spécial n'avait pas été autorisé à se rendre dans les territoires occupés, mais que, grâce à l'accord de l'Égypte, il avait pu se rendre à Gaza. Il a demandé à Israël d'autoriser ces visites de manière à avoir accès à des informations qui reflèteraient les opinions d'autres parties.

S'agissant de la récente agression de Gaza et du blocus, le Vice-Président du Comité spécial a déclaré qu'il fallait déployer des efforts internationaux concertés afin de lutter contre les conséquences du blocus imposé à Gaza, qui doit être levé sans plus tarder. Cela, d'une part, permettrait l'entrée sans entraves de l'aide humanitaire et, d'autre part, est indispensable à la reconstruction de Gaza, a-t-il jugé en conclusion.

Reprenant également la parole, le Sous-secrétaire général aux droits de l'homme, M. Šimonović, a ajouté que la communauté internationale devait être à la hauteur des promesses de dons faites le mois dernier à la Conférence du Caire sur la reconstruction de Gaza.

Le représentant iranien a demandé à quel moment la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit de cet été à Gaza allait être constituée et s'il y avait une date butoir pour son rapport. Le Vice-Président du Comité spécial lui a répondu qu'elle avait déjà été créée et qu'elle devra faire rapport au Conseil des droits de l'homme en mars 2015.

Débat général

Mme FEDA ABDELHADY-NASSER (État observateur de Palestine) a expliqué qu'il y avait une crise des droits de l'homme en Palestine. Les espoirs nés de l'initiative des États-Unis visant à relancer les négociations se sont évanouis, a-t-elle dit, ajoutant que les droits des Palestiniens continuaient d'être systématiquement violés par Israël. Elle a aussi affirmé que des violations graves du droit international ont été commises lors de l'attaque de Gaza par Israël l'été dernier, en rappelant que 2 180 Palestiniens, en grande majorité des civils, y ont trouvé la mort, notamment 516 enfants et 283 femmes, et que plus de 11 000 Palestiniens, y compris 3 000 enfants, ont été blessés. « Mille cinq cents enfants sont désormais orphelins et plus de 373 000 enfants traumatisés ont besoin d'un soutien psychologique. Plus d'un demi-million de personnes

ont été déplacées au plus fort de l'agression, soit le plus large déplacement d'une population civile palestinienne depuis 1967 », a-t-elle précisé. Condamnant un tel « châtement collectif », elle a estimé que les exactions commises par Israël ne devaient rester impunies, indiquant qu'une telle responsabilisation était aussi importante que les efforts de reconstruction à Gaza.

Évoquant la situation en Cisjordanie, elle a également déploré la poursuite par Israël d'arrestations d'enfants, estimant qu'entre 500 et 700 enfants étaient en moyenne arrêtés chaque année. Elle a ensuite condamné la poursuite des activités de peuplement avec l'annonce l'année dernière par Israël de la construction de 23 000 unités d'habitation supplémentaires. Mme Abdelhady-Nasser s'est ensuite dite particulièrement alarmée par les récentes provocations des autorités israéliennes et d'extrémistes israéliens autour d'Haram al-Charif. Estimant cette situation extrêmement dangereuse, elle a exhorté le Conseil de sécurité à prévenir l'explosion de la violence dans Jérusalem-Est occupé.

La déléguée palestinienne a exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités afin de préserver les maigres chances de parvenir à la paix, affirmant que la Puissance occupante devait mettre un terme à ses activités illégales dans les Territoires palestiniens occupés et faire preuve de son engagement envers la solution des deux États tant par des mots que par des actes. À son avis, le statu quo est intenable et l'absence d'une solution juste et durable ne peut qu'exacerber la tension. « Le Gouvernement national de consensus palestinien continuera ses efforts politiques, diplomatiques, juridiques et pacifiques pour la réalisation des droits des Palestiniens, y compris leur droit à l'indépendance au sein de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, aux côtés d'Israël et de ses voisins », a-t-elle conclu.

M. GHOLAMHOSSEIN DEGHANI (République islamique d'Iran) a, au nom du Mouvement des non-alignés, et à la lumière du dernier rapport du Comité spécial, affirmé que l'État hébreu continuait de violer les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien, et ceux d'autres peuples arabes sous son occupation. Il s'est dit préoccupé par les conclusions du rapport au sujet des prisonniers palestiniens, y compris des femmes et des enfants, ainsi que l'impact de la campagne de colonisation illégale dans le Territoire palestinien occupé. Le Mouvement des non-alignés, a-t-il déclaré, réitère la condamnation des agressions militaires israéliennes contre le peuple palestinien, y compris les raids meurtriers contre la bande de Gaza survenus en juillet et août dernier.

M. Deghani a souligné l'ampleur des destructions ayant visé notamment des maisons, des hôpitaux et des écoles, lesquelles ont été provoquées par les frappes aériennes israéliennes, et a lancé un appel à Israël à mettre fin immédiatement et sans condition au blocus illégal contre Gaza, ainsi qu'à ouvrir tous les points de passage en vertu du droit international et des résolutions de l'ONU. Par ailleurs, le Mouvement des non-alignés a également réaffirmé son

engagement inébranlable en vue de parvenir à une solution juste et globale au conflit israélo-arabe, avec la question de la Palestine au centre des négociations.

M. ABDALLAH Y. AL-MOUALLIMI (Arabie saoudite), qui s'exprimait au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de la Ligue des États arabes, a noté que les pratiques israéliennes se poursuivaient en violation du droit international, comme notamment la construction du mur « raciste » de séparation, le blocus illégal de Gaza, sans oublier l'exercice d'une force excessive contre des civils palestiniens, ou encore la confiscation de propriétés palestiniennes et autres. La poursuite et l'expansion des activités de colonisation israéliennes représente une preuve du mépris clair de la part d'Israël de la volonté de la communauté internationale et cela en toute impunité, a affirmé le représentant, précisant que l'OCI tenait Israël pour responsable de l'intensification récente de la violence à Jérusalem et condamnait la fermeture, par Israël, de la mosquée Al-Aqsa.

Le représentant a également estimé qu'en fermant la mosquée Al-Aqsa, Israël cherchait à provoquer la communauté musulmane. Par ailleurs, dans le Territoire palestinien occupé, la décision prise par Israël de construire 1 000 unités de logements pour les colons est totalement inacceptable et sape toute chance pour la solution de deux États indépendants, a-t-il poursuivi. L'OCI salue les gouvernements qui ont interdit à leurs citoyens d'avoir des activités économiques avec Israël et félicite la Suède pour sa décision « courageuse » de reconnaître l'État de Palestine et encourage les autres nations à lui emboîter le pas.

Au nom de l'OCI, le délégué a dénoncé en outre la violence des colons israéliens et appelé la communauté internationale à obliger Israël à traduire ces colons en justice. En outre, elle l'invite à inscrire les noms des chefs de ces groupes de colons extrémistes sur les listes de terroristes internationaux.

Revenant à la guerre dans la bande de Gaza, qu'il a appelé « la guerre de la honte » pour la communauté internationale qui est restée muette cet été, il a réitéré l'appel de l'OCI pour la mise en œuvre immédiate de la résolution du Conseil des droits de l'homme qui exige la protection des civils palestiniens et de déployer une mission d'enquête sur les violations des droits de l'homme sur place. En conclusion le représentant s'est félicité des résultats encourageants de la Conférence du Caire sur la reconstruction de Gaza qui a eu lieu le mois dernier.

M. IOANNIS VRILAS, délégué de l'Union européenne, a exhorté les parties israélienne et palestinienne à revenir à la table des négociations en vue de parvenir à un règlement durable et pacifique du conflit, fondé sur la solution des deux États. Des paramètres clairs pour les négociations, ainsi qu'un calendrier défini, sont les éléments clés pour parvenir à un résultat satisfaisant, a-t-il affirmé, rappelant que les colonies de peuplement étaient incompatibles avec le droit international et constituaient un obstacle à la paix, et exhortant Israël à y mettre un

terme. « Les récentes annonces d'Israël d'accroître les colonies de peuplement à Givat HaMatos, Silwan, Kvar Homa et Ramat Shlomo sont extrêmement troublantes », a-t-il précisé.

Condamnant tous les actes de violence, il a indiqué que la spirale de la violence devait être stoppée sous peine d'échapper à tout contrôle. « Nous sommes extrêmement préoccupés par l'aggravation des tensions à Jérusalem-Est et par l'effritement du status quo s'agissant du Mont du Temple/Haram al-Charif », a-t-il indiqué, avant d'exhorter les parties à s'abstenir de toute rhétorique provocatrice. Il a ajouté que seule la négociation permettrait de définir le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

Évoquant la situation à Gaza, il a tenu à souligner le droit à la légitime défense d'Israël contre toute attaque à son encontre, tout en précisant que la riposte militaire israélienne devait être proportionnée et conforme au droit international. Il s'est dit à ce titre « horrifié » par le coût humain des opérations militaires israéliennes à Gaza. « Les violations du droit international qui seraient commises par les deux parties devront faire l'objet d'une enquête conduite conformément aux normes internationales. »

Le délégué a également estimé qu'un changement durable et fondamental était nécessaire à Gaza, appelant dans le même temps l'Autorité palestinienne à assumer les pléines responsabilités gouvernementales dans ce territoire et le Gouvernement israélien à lever toutes les restrictions qui entravent le développement socioéconomique de Gaza.

Enfin, s'agissant de la protection des droits de l'homme, le délégué a exhorté Israël à coopérer pleinement avec le Conseil des droits de l'homme, notamment en permettant l'accès aux territoires occupés. « L'Union européenne reste préoccupée par le recours par Israël à des détentions administratives d'une durée excessive », a-t-il déclaré, rappelant que les détenus avaient le droit d'être informés des raisons motivant leur détention et de les contester devant une juridiction impartiale. Enfin, le délégué de l'Union européenne a déploré le grand nombre d'enfants palestiniens incarcérés et a rappelé que la détention des enfants ne devait être envisagée que comme un dernier recours.

M. MOHAMMED ATASSI (Maroc) a déploré les violations systématiques du droit international commises par Israël. Il a en particulier condamné la poursuite des activités de peuplement par Israël, notamment à Jérusalem-Est, faisant ainsi fi des condamnations de la communauté internationale et de ses obligations en vertu du droit international. Israël ne souhaite pas la paix et la mise en œuvre de la solution des deux États, a-t-il affirmé.

Il s'est ensuite dit alarmé par les provocations israéliennes relatives à la mosquée Al-Aqsa, qui s'insèrent, selon lui, dans une stratégie délibérée visant à l'escalade. Il a en conséquence condamné dans les termes les plus forts les agissements d'Israël qui nourrissent le ressentiment

des musulmans en Palestine mais aussi dans le monde entier. « Cela ne peut que faire le lit des extrémistes », a-t-il prévenu. Le délégué du Maroc a par ailleurs salué les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et demandé à la communauté internationale de les appuyer résolument afin de faire face à la détérioration de la situation humanitaire des Palestiniens. En conclusion, il a rappelé le soutien indéfectible de son pays pour la solution des deux États au Moyen-Orient.

M. HOMERO ACOSTA ÁLVAREZ (Cuba) a regretté que le Comité spécial ait à nouveau eu des difficultés à s'acquitter de son mandat suite au refus israélien de coopérer avec lui. Cuba continue d'appuyer le rôle et le travail de ce Comité spécial jusqu'à ce qu'on mette fin à l'occupation israélienne du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans les frontières de 1967, a-t-il affirmé. Prenant note de la détérioration de la situation au Moyen-Orient au cours des derniers mois, le représentant a mis l'accent sur « les crimes » commis par Israël dans sa récente agression contre le peuple palestinien à Gaza, condamnant vigoureusement ces « massacres » qui ont causé la mort de plus de 2 000 Palestiniens, dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Il a également dénoncé la destruction massive des infrastructures, y compris des écoles et des hôpitaux, et des maisons dans la bande de Gaza, ce qui ne fait qu'aggraver la situation humanitaire sur le terrain qui était déjà très difficile en raison du blocus illégal de Gaza imposé par Israël.

La délégation cubaine appuie pleinement l'initiative palestinienne visant l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution qui fixerait un délai pour la fin de l'occupation militaire des Territoires palestiniens qui a commencé en 1967, et qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination dans un État palestinien indépendant, dans les frontières de 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le représentant adjoint a dénoncé l'expansion illégale des colonies de peuplement israéliennes et la poursuite de la construction du mur de séparation, ainsi que la confiscation de terres et de propriétés palestiniennes, les déplacements forcés de familles palestiniennes et le transfert de colons vers le Territoire occupé, exigeant un arrêt immédiat de toutes les activités illégales de peuplement israéliennes. « Les agressions politiques et les pratiques coloniales d'Israël » contreviennent délibérément aux résolutions de l'ONU, au droit international et au droit international humanitaire », a souligné le représentant ajoutant que sont là des obstacles à la paix et la sécurité dans la région. Il a également lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle participe activement aux efforts de reconstruction de la bande de Gaza suite aux « bombardements atroces » de cet été par Israël.

M. JOSÉ EDUARDO PROAÑO (Équateur) s'est dit consterné par la tournure des choses au Moyen-Orient avec en son cœur le conflit israélo-palestinien. À son avis, l'objectif commun devrait être le développement économique et l'élimination de la pauvreté pour tous, et la solution

à ce conflit nécessiterait une vision des parties pour un avenir marqué par la stabilité et la confiance mutuelle, a-t-il affirmé. La paix au Moyen-Orient exige une solution définitive de la question de Palestine et doit reposer sur la reconnaissance d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale, la fin de l'occupation militaire par Israël et un retour aux frontières de 1967, a précisé le représentant.

Sa délégation a par ailleurs rejeté la violence, mais également les attentats qui sont commis en Israël. Il a également dénoncé les nombreuses violations du droit international commises par Israël, comme les activités de colonisation, la construction du mur de séparation, ainsi que la négation constante et systématique du droit à l'autodétermination du peuple palestinien ou encore le blocus de la bande de Gaza.

M. ALI AHMAD HAYDAR (République arabe syrienne) a indiqué que la situation au Moyen-Orient était en train d'atteindre un stade critique. Ce qui s'est récemment produit à Gaza n'est qu'un nouveau chapitre dans la longue histoire des agressions d'Israël à l'encontre des Palestiniens, a-t-il dit, déplorant la complicité de certains États dont bénéficie Israël. « Combien de victimes palestiniennes, libanaises, syriennes continueront de tomber avant qu'il ne soit mis un terme aux agissements israéliens? Combien de Lieux sacrés musulmans continueront d'être profanés? » s'est-il demandé.

Il a par ailleurs vivement critiqué la poursuite de la colonisation israélienne dans le Golan syrien, synonyme de discriminations quotidiennes envers les Syriens qui y vivent. En conclusion, le délégué syrien a estimé que la poursuite par Israël de ses actes agressifs et barbares conduisait à l'escalade dans la région et demandé au Conseil de sécurité d'y mettre un terme, avant d'exhorter Israël à se retirer de tous les Territoires arabes occupés.

M. ANTONIUS AGUS SRIYONO (Indonésie), s'alignant sur les positions du Mouvement des pays non-alignés, a estimé que le rapport du Secrétaire général était une confirmation de la triste réalité dans les Territoires occupés. Dix ans après l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), Israël continue d'ignorer complètement cette décision historique, a-t-il déclaré, indiquant que le mur de séparation lui-même était à présent 3 fois plus long qu'en 2004, et que les colonies de peuplement, l'acquisition illégale de territoire par la force et l'entrave à la circulation, étaient devenues monnaie courante. Lundi, a-t-il précisé, le Gouvernement d'Israël a approuvé la construction de 500 nouvelles résidences à Jérusalem.

Évoquant le principe de la responsabilité vis-à-vis des violations alléguées du droit international par les forces de sécurité israéliennes, le rapport indique qu'il y a rarement de punition, a ajouté le représentant, invitant Israël à se conformer à l'opinion de la CIJ de 2004. Il a également appelé les Nations Unies à répondre favorablement à la demande palestinienne de protection internationale.

M. MASSOUD KHAN (Pakistan) a fermement condamné la prise d'assaut suivie de la fermeture de la mosquée d'Al-Aqsa, ce qui est une première depuis 1967. Il a averti des risques d'escalade des tensions liées à cette situation. Face à l'aggravation de la situation à Gaza depuis la visite du Comité spécial en juin dernier, il a affirmé que le processus de paix s'était effondré en raison de l'intransigeance d'Israël. Dix ans après l'avis consultatif de la CIJ sur l'illégalité du mur de séparation, sa construction se poursuit malgré tout et en toute impunité, a constaté le représentant, qui a souligné que cela enfreint à la liberté de circulation des Palestiniens dans le territoire occupé et se traduit par une augmentation inquiétante du taux de chômage qui était de l'ordre de 13% avant la guerre de cet été. « Est-ce que Gaza sera reconstruite pour être détruite à nouveau? », s'est-il demandé, appelant le Conseil de sécurité à faire preuve de leadership en appuyant le projet de résolution qui demande une feuille de route et un calendrier clair pour la fin de l'occupation israélienne. Il a salué la décision « audacieuse » par la Suède de reconnaître l'État de Palestine, et se réjouit que la France et l'Angleterre semblent s'engager sur la même voie. « Cette dynamique est irréversible », et le moment est venu, selon lui, pour que le Conseil de sécurité en fasse de même.

Il a salué le travail exemplaire de l'UNRWA et a demandé aux États Membres de répondre généreusement aux appels de financement de l'Office. À ce titre, il a salué le succès de la Conférence du Caire pour la reconstruction de Gaza, qui a eu lieu en octobre, et à laquelle des annonces de contributions à hauteur de 5,4 milliards de dollars ont été faites.

M. SACHA SERGIO LLORENTTY SOLÍZ (Bolivie) a indiqué que l'attaque de Gaza cet été avait été l'un des actes les plus cruels jamais perpétrés par un État contre une population civile. Le Conseil de sécurité est complice de crime de génocide puisqu'il n'adopte toujours pas de résolution visant à mettre un terme aux agressions d'Israël à l'encontre des Palestiniens, a-t-il estimé, soulignant la nécessité de prendre les mesures permettant la mise en œuvre de la solution des deux États au Moyen-Orient.

Le représentant a en outre condamné énergiquement les exactions commises par Israël, telles que les assassinats, les enlèvements d'enfants ou bien encore le vandalisme d'édifices religieux. Il a également dénoncé les conditions de détention très dures des Palestiniens, dont certains sont des enfants. Confrontée à cette situation inique, l'humanité doit faire un choix comme elle l'a fait par le passé entre ceux qui soutenaient l'apartheid en Afrique du Sud et ceux qui s'y opposaient, a-t-il affirmé. En conclusion, le délégué a réaffirmé l'appui inconditionnel de son pays au droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

M. MAKBULE BAŞAK YALÇIN (Turquie) a condamné avec force l'incursion d'extrémistes israéliens à Haram al-Charif, ainsi que le piétinement par la police israélienne des valeurs spirituelles que la mosquée Al-Aqsa incarne. Ce faisant, Israël a rajouté une dimension grave à

ses provocations à l'encontre des Palestiniens, a-t-il affirmé, indiquant que ces pratiques violentes contrevenaient au respect des droits de l'homme, en particulier la liberté de culte.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.